

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Lors de l'explosion de l'épidémie il y a un an, les territoires d'outre-mer ont été les premiers à s'inquiéter de leur isolement tant du point de vue de l'approvisionnement en denrées essentielles que de l'accès aux soins.

Pour ces territoires, les réalités ne sont pas les mêmes que dans l'Hexagone. Et à réalités différentes, mesures différentes. Cela s'est appliqué pour les mesures sanitaires, cela doit s'appliquer également pour le Plan de relance.

L'un des premiers constats établis par l'avis est que les défis à relever dans les territoires ultramarins appellent à des mesures non pas conjoncturelles mais bien structurelles afin de réduire durablement les écarts de développement et d'accès aux droits.

Mesures structurelles, mais aussi mesures spécifiques à ces territoires, dont les particularités requièrent d'en prendre la pleine mesure sous peine que les plans d'actions soient, en tout ou partie, inopérants. La déclinaison territoriale du Plan de relance est actuellement insuffisante puisqu'elle implique, pour les territoires, de s'inscrire dans les orientations générales définies nationalement.

Le groupe soutient donc la préconisation visant à élaborer un contrat de relance entre l'État et chacune des collectivités d'Outre-mer. Ils devront mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les acteurs de la société civile organisée et notamment les associations de protection de l'environnement, afin de s'assurer que les mesures prévues s'inscrivent dans la dynamique de transition écologique.

Dans cette optique, le secteur du tourisme, qui constitue un pan important de l'activité de ces territoires doit lui aussi transiter vers un modèle durable et respectueux de l'environnement.

Aussi le groupe rejoint l'avis sur le fait que puisque l'identité culturelle et la biodiversité sont au cœur de la politique touristique, essentielle aux Outre-mer, celle-ci doit ainsi contribuer à leur préservation. Et cette transformation du tourisme doit se faire au profit des personnels locaux.

Enfin, le groupe salue les ambitions de l'avis en matière de lutte contre la non scolarisation et le décrochage scolaire par la construction d'écoles et la formation d'enseignant.e.s sur place pour en augmenter les effectifs.

Il salue également la demande d'une sécurisation des jeunes dans l'étape charnière que constitue l'entrée dans la vie active : garantir à chacune et chacun un accompagnement et réduire ainsi les inégalités dans l'accès à l'emploi et à la formation.

Si l'État doit donner les moyens aux jeunes qui le désirent de poursuivre leur parcours scolaire et professionnel dans l'Hexagone, ce choix doit être libre et non pas contraint par l'insuffisance de l'offre de formation dans les Outre-mer. Il est donc primordial de la renforcer, comme le préconise l'avis.

Le groupe a remercié les rapporteurs pour ce travail et a voté favorablement cet avis.